Municipalité de Daillens

PREAVIS de la Municipalité
au Conseil Communal

Préavis n° 2026.10 CC – Section des finances

Budget de la Bourse communale pour 2027

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

A. Préambule

La Municipalité a le plaisir de vous présenter la proposition de budget 2027 de la Bourse communale.

Élaboré conjointement par la Boursière, le Syndic et l'ensemble du collège municipal, ce document s'inscrit dans la continuité d'une gestion rigoureuse et responsable.

À l'instar des années précédentes, les prévisions financières intègrent scrupuleusement les montants transmis par nos partenaires institutionnels, au premier rang desquels figurent le Canton et les associations intercommunales. Ces charges liées et obligatoires limitent de manière conséquente la marge de manœuvre propre à notre collectivité.

Pour les domaines relevant de nos choix d'action, la Municipalité s'est fondée sur :

- L'analyse rétrospective des derniers exercices comptables ;
- Les attentes et spécificités de chaque dicastère ;
- Les objectifs prioritaires fixés pour la Commune.

Cette approche méthodique vise à garantir l'entretien pérenne de notre patrimoine tout en concrétisant les projets essentiels au bien-être de notre population.

Consciente des contraintes financières, la Municipalité a opéré des choix clairs en distinguant les dépenses indispensables des investissements pouvant être différés. Le budget 2027 soumis à votre vote est ainsi le fruit d'un arbitrage exigeant, conciliant satisfaction des besoins publics et maîtrise des finances communales.

B. Présentation du budget en bref et résultats nets

Afin de vous offrir une vision claire et synthétique de la situation financière de notre Commune, les tableaux annexés au présent préavis présentent une mise en perspective des exercices successifs. Ils sont structurés selon la disposition suivante :

- Colonne de gauche : Budget 2027
- Colonne centrale : Budget 2026
- Colonne de droite : Comptes 2025

Cette présentation comparative vous permet de suivre l'évolution de nos charges et revenus d'un exercice à l'autre et d'apprécier la cohérence des prévisions pour l'année à venir.

Ainsi, la Municipalité vous présente pour l'exercice 2027 un budget qui prévoit un total de charges s'élevant à **CHF 7'045'048.00** face à des revenus estimés à **CHF 6'372'040.00**. Ce projet se traduit par un excédent de charges (perte) de **CHF 673'008.00**.

L'examen global du budget 2027 met en évidence une progression à la fois des charges et des produits par rapport au budget 2026, tout en marquant des écarts significatifs avec les résultats réels constatés lors des comptes 2025.

Résultat échelonné du compte de fonctionnement

	Résultat échelonné - Commune de Daillens	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
30	Charges de personnel	- 896 435.00	- 863 925.00	- 802 883.13
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	- 1 343 660.00	- 1 171 960.00	- 926 716.45
33	Amortissements du patrimoine administratif	- 263 540.00	- 265 605.00	- 277 363.30
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	- 92 973.00	- 101 115.00	- 205 447.20
36	Charges de transfert	- 3 898 830.00	- 3 668 870.00	- 3 236 193.00
37	Subventions redistribuées	-	-	-
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	**- 6 495 438.00**	**- 6 071 475.00**	**- 5 448 603.08**
40	Revenus fiscaux	3 466 100.00	3 481 100.00	3 346 814.41
41	Patentes et concessions	61 500.00	61 500.00	66 067.72
42	Taxes et redevances	419 180.00	414 730.00	456 773.33
43	Revenus divers	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	277 160.00	266 800.00	882 792.02
46	Revenus de transferts	1 106 750.00	758 465.00	1 168 963.33
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	**5 330 690.00**	**4 982 595.00**	**5 921 410.81**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 1 164 748.00**	**- 1 088 880.00**	**472 807.73**
34	Charges financières (-)	- 306 465.00	- 287 600.00	- 315 788.92
44	Revenus financiers (+)	798 205.00	785 090.00	813 856.24
	RESULTAT FINANCIER	**491 740.00**	**497 490.00**	**498 067.32**
	RESULTAT OPERATIONNEL	**- 673 008.00**	**- 591 390.00**	**970 875.05**
38	Charges extraordinaires (-)	-	-	- 957 197.49
48	Revenus extraordinaires (+)	-	-	-
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**-**	**-**	**- 957 197.49**
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	**- 673 008.00**	**- 591 390.00**	**13 677.56**

Aperçu global des charges et revenus

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Récapitulation						
3 Charges	**7 045 048.00**		**6 616 625.00**		**6 965 328.78**	**5 656.00**
Dépenses nettes		7 045 048.00		6 616 625.00		6 959 672.78
4 Revenus		**6 372 040.00**		**6 025 235.00**	**12 622.40**	**6 985 972.74**
Recettes nettes	6 372 040.00		6 025 235.00		6 973 350.34	
9 Comptes de clôture					**13 677.56**	
Recettes nettes						13 677.56
Total	**7 045 048.00**	**6 372 040.00**	**6 616 625.00**	**6 025 235.00**	**6 991 628.74**	**6 991 628.74**
Excédent des dépenses		673 008.00		591 390.00		
Excédent des recettes						
	7 045 048.00	**7 045 048.00**	**6 616 625.00**	**6 616 625.00**	**6 991 628.74**	**6 991 628.74**

Évolution des charges

Par rapport au budget 2026

Les charges nettes s'élèvent à CHF 7'045'048.00, marquant une hausse de CHF 428'423.00. Cette augmentation est principalement due :

Aux charges de transfert (nature 36) qui sont en augmentation de CHF 229'960.00. Ces charges comprennent les participations à la péréquation et à la cohésion sociale, ainsi que l'ensemble des associations intercommunales et les subventions accordées par la Commune.

Aux charges financières (nature 34) qui augmentent de CHF 18'865.00, passant de CHF 287'600.00 à CHF 306'465.00.

Aux charges de biens, services et autres charges d'exploitation (nature 31) qui sont en hausse de CHF 171'700.00.

Les charges de personnel (nature 30), quant à elles augmentent de CHF 32'510.00.

Par rapport aux comptes 2025

Les dépenses effectives enregistrées dans les comptes 2025 s'élèvent à CHF 6'959'672.78, tandis que le total des charges nettes au budget 2027 s'établit à CHF 7'045'048.00, affichant une hausse globale de CHF 85'375.22.

Cette relative stabilité s'explique par le fait que l'augmentation marquée des charges d'exploitation – notamment les charges de transfert (nature 36) pour CHF 662'637.00, les charges de biens, services et autres charges d'exploitation (nature 31) pour CHF 416'943.55, et les charges de personnel (nature 30) pour CHF 93'551.87 – est presque entièrement compensée par l'absence de charges extraordinaires au budget 2027 (nature 38), alors que les comptes 2025 enregistraient CHF 957'197.49 sur ce poste.

Évolution des produits

Par rapport au budget 2026

Les produits nets totaux atteignent CHF 6'372'040.00, soit une augmentation de CHF 346'805.00. Cette hausse découle en grande partie des revenus de transferts (nature 46), qui connaissent une nette progression de CHF 348'285.00, alors que les revenus fiscaux (nature 40) affichent une légère baisse estimée à CHF 15'000.00.

Par rapport aux comptes 2025

Les produits s'inscrivent en recul de CHF 601'310.34 par rapport aux recettes réelles de 2025 (CHF 6'973'350.34). Ce recul s'explique principalement par la diminution marquée des prélèvements sur fonds et financements spéciaux (nature 45), passant de CHF 882'792.02 en 2025 à CHF 277'160.00 au budget 2027.

Évolution du résultat final

Du fait d'un accroissement des charges de CHF 428'423.00 supérieur à celui des produits de CHF 346'805.00, le résultat d'exploitation enregistre une dégradation de CHF 81'618.00 par rapport à l'exercice précédent. L'excédent de charges (déficit) passe ainsi de CHF 591'390.00 au budget 2026 à CHF 673'008.00 pour le budget 2027.

Pour mémoire, les comptes 2025 s'étaient soldés par un excédent de produits (bénéfice) de CHF 13'677.56.

Politique d'affectation aux fonds de réserve du patrimoine financier

S'agissant des attributions aux fonds et financements spéciaux, la Municipalité maintient la méthodologie appliquée lors du précédent exercice. Ainsi, en prévision du règlement relatif à la gestion du patrimoine financier selon le Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), le principe de répartition de 30 % / 70 % reste en vigueur : 30 % du revenu net généré par les immeubles du patrimoine financier sont attribués au fonds de réserve dédié, tandis que les 70 % restants sont conservés au budget de fonctionnement (bourse communale). Ce règlement sera soumis au Conseil communal de décembre 2026.

Charges et revenus liés (Canton et associations intercommunales)

Il convient de rappeler que la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur les charges de transfert (nature 36) et les revenus y relatifs (nature 46), s'agissant de dépenses liées telles que les facturations cantonales, la péréquation, les participations aux associations intercommunales, les transports publics ou la sécurité. Ces montants, découlant directement des décisions cantonales et des clés de répartition intercommunales, s'imposent à notre budget de fonctionnement.

Les charges liées à nos réseaux et associations intercommunales enregistrent des variations marquées pour l'exercice 2027 :

AJERCO[1]

La hausse des coûts s'explique par la continuité des investissements informatiques nécessaires au développement des logiciels métiers et à l'implémentation d'outils de gestion des remplacements.

L'augmentation des charges présentée dans ce budget découle aussi de la réorganisation institutionnelle et de l'autonomisation du Réseau AJERCO vis-à-vis de l'ARAS JUNOVA[2], un changement rendu indispensable par le cadre légal (projet LERAS[3]). Cette transition transfère à la charge de l'association des prestations et des coûts jusqu'ici pris en charge par d'autres entités cantonales ou régionales, se traduisant principalement par deux postes :

- **L'indépendance informatique :** La Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) ne finance ni ne gère plus l'infrastructure informatique et le matériel des collaborateurs de l'AJE[4]. Pour garantir la continuité des activités, l'AJERCO doit reprendre en charge ces équipements
- **L'ajustement des charges de gestion :** La sortie du périmètre de l'ARAS JUNOVA contraint l'AJERCO à financer les postes de direction des ressources humaines et des finances à la hauteur de leur taux d'activité réel au sein du réseau.

---

[1] Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay

[2] Association Régionale d'Action Sociale Jura-Nord Vaudois

[3] Loi sur les établissements régionaux d'action sociale

[4] Accueil de jour des enfants

Enfin, l'arrêt programmé des aides de l'OFAS[5] et la baisse des subventions de démarrage de la FAJE[6] imposent désormais aux structures de financer leur fonctionnement sur leurs seuls budgets courants.

ASIVenoge

L'augmentation par rapport au budget 2026 et aux comptes 2025 découle principalement de l'intégration des amortissements des nouvelles infrastructures. La prise en compte s'échelonne entre 2026 (bâtiment A : administration, PPLS, bibliothèque, UAPE ; bâtiment B : 8 classes ouvertes à la rentrée 2025) et 2027 (bâtiment E : cantine scolaire ; bâtiment F : salle de gymnastique, tous deux opérationnels dès la rentrée 2026). S'y ajoute la reprise de la gestion de la cantine de Penthalaz par l'ASIVenoge.

ASICoPe

Les charges demeurent stables, avec un effectif de 677 élèves (contre 690 au budget 2026). Le coût annuel par élève s'établit à CHF 4'829.46 (contre CHF 4'792.58 au budget 2026 et CHF 4'402.92 aux comptes 2025).

Transports publics

Les charges de transports publics (ligne 414 - CarPostal) connaissent une légère baisse pour 2027, après les hausses successives enregistrées à la suite du changement de catégorie (entre 2023 et 2024) et des réévaluations conjoncturelles de 2026. De plus, la participation au bus intercommunal « PPDLV » augmente en raison de la baisse des recettes de sponsoring, de l'augmentation du coût des carburants et de l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Bibliothèque intercommunale

Concernant la bibliothèque intercommunale, la participation financière s'inscrit en légère baisse dans la perspective des réflexions en cours pour son déménagement à Penthalaz. Pour rappel, la clé de répartition révisée fin 2024 met 10 % des coûts à la charge de la Commune d'implantation, le solde étant réparti entre les communes membres.

Piscine des Chavannes

La participation communale au déficit de la Piscine des Chavannes est en baisse. Cette amélioration découle d'une hausse des revenus de l'installation, combinée à une bonne maîtrise des charges, demeurées stables. La contribution communale s'élève ainsi à CHF 21.35 par habitant (contre CHF 23.75 au budget 2026). En parallèle, les communes membres versent une participation complémentaire par l'intermédiaire des associations scolaires, fixée à CHF 440.00 par élève, soit CHF 46'200.00 pour l'ASIVenoge et CHF 18'920.00 pour l'ASICoPe.

Autres entités intercommunales

S'agissant des autres associations et entités intercommunales auxquelles la Commune est rattachée, les enveloppes budgétaires pour 2027 demeurent stables. Aucun ajustement majeur ni augmentation significative ne sont à signaler sur ces postes, les participations financières s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents.

Evolution des charges

Pour le budget 2027, la hausse de ces charges représente un impact direct de CHF 226'260.00 par rapport au budget 2026, et de CHF 645'473.62 en comparaison avec les comptes 2025.

À titre d'illustration, ces charges obligatoires représentent à elles seules plus de 52.2 % du total des charges nettes de notre Commune pour le budget 2027 (ainsi qu'au budget 2026), contre environ 43.4 % dans les comptes 2025. Cette forte progression confirme le poids croissant de ces charges extérieures sur nos finances.

---

[5] Office fédéral des assurances sociales

[6] Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Charges intercommunales	Budget 2027	Budget 2026	Evolution en Fr.	Evolution en %	Comptes 2025	Evolution en Fr.	Evolution en %
Péréquation	627 800.00	600 000.00	27 800.00	4.63	600 470.00	27 330.00	4.55
Facture sociale	1 176 250.00	1 090 000.00	86 250.00	7.91	1 083 000.00	93 250.00	8.61
Réforme policière	180 370.00	170 000.00	10 370.00	6.10	159 874.00	20 496.00	12.82
FAJE-AJERCO	321 900.00	307 900.00	14 000.00	4.55	228 482.25	93 417.75	40.89
Scolaire	995 150.00	905 000.00	90 150.00	9.96	646 210.55	348 939.45	54.00
Assurance sociale	2 900.00	5 910.00	-3 010.00	-50.93	5 681.85	-2 781.85	-48.96
Divers	373 700.00	373 000.00	700.00	0.19	308 877.73	64 822.27	20.99
Total	**3 678 070.00**	**3 451 810.00**	**226 260.00**		**3 032 596.38**	**645 473.62**	

Evolution des revenus

Du côté des produits, les revenus s'élèvent à CHF 835'650.00 au budget 2027 contre CHF 507'000.00 au budget 2026 et CHF 799'682.27 aux comptes 2025.

Il convient toutefois de préciser une spécificité méthodologique concernant le montant budgété pour la péréquation : une comparaison directe entre les budgets 2026 et 2027 n'est pas pertinente sur ce poste. En effet, alors que le budget 2026 reprenait l'estimation cantonale basée sur l'exercice 2024, le montant du budget 2027 a été estimé directement sur la base de nos propres données budgétaires 2027.

Revenus intercommunales	Budget 2027	Budget 2026	Evolution en Fr.	Evolution en %	Comptes 2025	Evolution en Fr.	Evolution en %
Péréquation	723 000.00	395 000.00	328 000.00	83.04	725 000.00	-2 000.00	-0.28
Facture sociale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réforme policière	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAJE-AJERCO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Scolaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assurance sociale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Divers	112 650.00	112 000.00	650.00	0.58	74 682.27	37 967.73	50.84
Total	**835 650.00**	**507 000.00**	**328 650.00**		**799 682.27**	**35 967.73**	

Pour rappel, la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2025, à la suite d'un accord entre les autorités cantonales et les faîtières communales (UCV et AdCV).

Ce nouveau système, désormais pleinement appliqué, vise à simplifier et clarifier les mécanismes de répartition financière entre les communes, garantissant une plus grande transparence et équité.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur le site de l'État de Vaud :

https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv.

Marge d'autofinancement

Indicateur clé de la capacité de la Commune à financer ses investissements par ses propres ressources d'exploitation, la marge d'autofinancement s'établit à **CHF -593'655.00** pour le budget 2027.

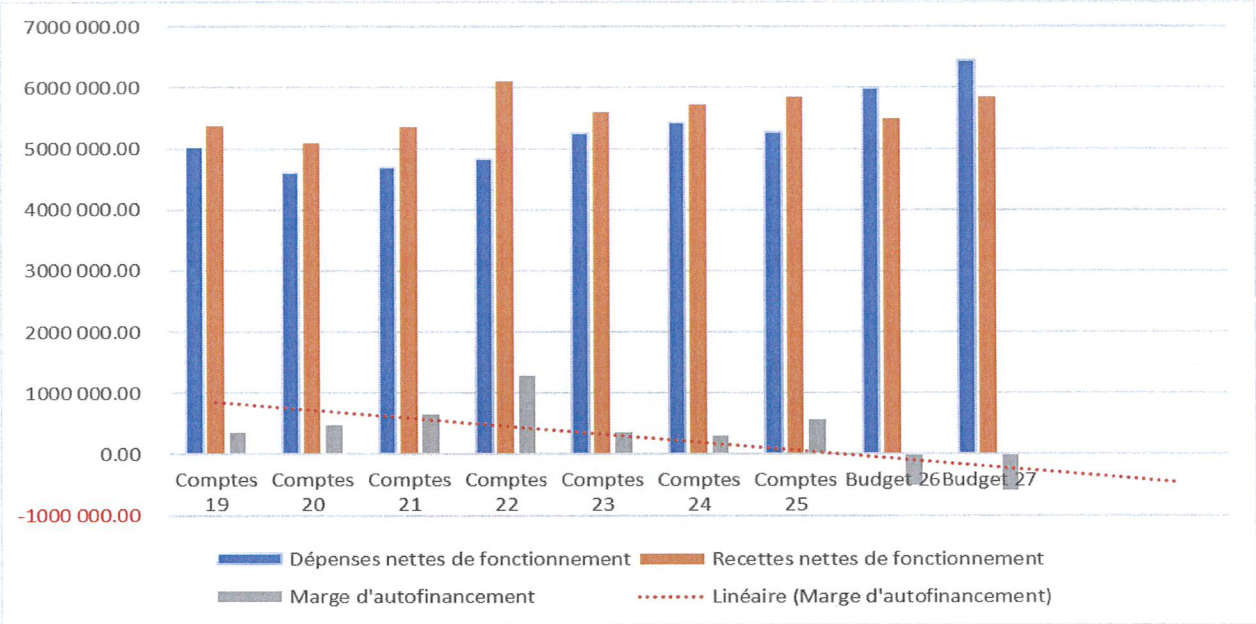
Ce résultat reflète la dégradation du résultat d'exploitation et se traduit par :

- Une diminution de CHF 102'185.00 par rapport au budget 2026 (CHF -491'470.00) ;
- Une diminution de CHF 1'164'548.43 en comparaison avec les comptes 2025, lesquels s'étaient soldés par une marge positive de CHF 570'893.53.

Le tableau ci-après présente la comparaison entre le budget 2027, le budget 2026 et les comptes 2025 :

Groupes de charges et produits par nature (totaux nets)	Budget 2027	Budget 2026	Ecart en Fr.	Ecart en %	Comptes 2025	Ecart en Fr.	Ecart en %
Charges totales	7 045 048.00	6 616 625.00	428 423.00	6	6 959 672.78	85 375.22	1
39 - Imputations internes	243 145.00	257 550.00	-14 405.00	-6	238 083.29	5 061.71	2
3510 - Attributions comptes affectés	0.00	0.00	0.00	0	33 770.90	-33 770.90	-100
3511 - Attributions comptes réserves	92 973.00	101 115.00	-8 142.00	-8	171 676.30	-78 703.30	-46
3512 - Attributions aux legs et fondations sans per	0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00	0
33 - Amortissements du PA	263 540.00	265 605.00	-2 065.00	-1	277 363.30	-13 823.30	-5
38 - Charges extraodinaires	0.00	0.00	0.00	0	957 197.49	-957 197.49	0
Dépenses nettes de fonctionnement	***6 445 390.00***	***5 992 355.00***	***453 035.00***	***8***	***5 281 581.50***	***1 163 808.50***	***22***
Recettes totales	6 372 040.00	6 025 235.00	346 805.00	6	6 973 350.34	-601 310.34	-9
49 - Imputations internes	243 145.00	257 550.00	-14 405.00	-6	238 083.29	5 061.71	2
4510 - Prélèvements fonds affectés	210 195.00	204 300.00	5 895.00	3	16 818.47	193 376.53	1 150
4511 - Prélèvements fonds de réserves	66 965.00	62 500.00	4 465.00	7	865 973.55	-799 008.55	-92
48 - Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00	0
Recettes nettes de fonctionnement	***5 851 735.00***	***5 500 885.00***	***350 850.00***	***6***	***5 852 475.03***	***-740.03***	***-0***
Marge d'autofinancement	-593 655.00	-491 470.00	-102 185.00	21	570 893.53	-1 164 548.53	-204

Graphique illustrant l'évolution de notre marge d'autofinance :

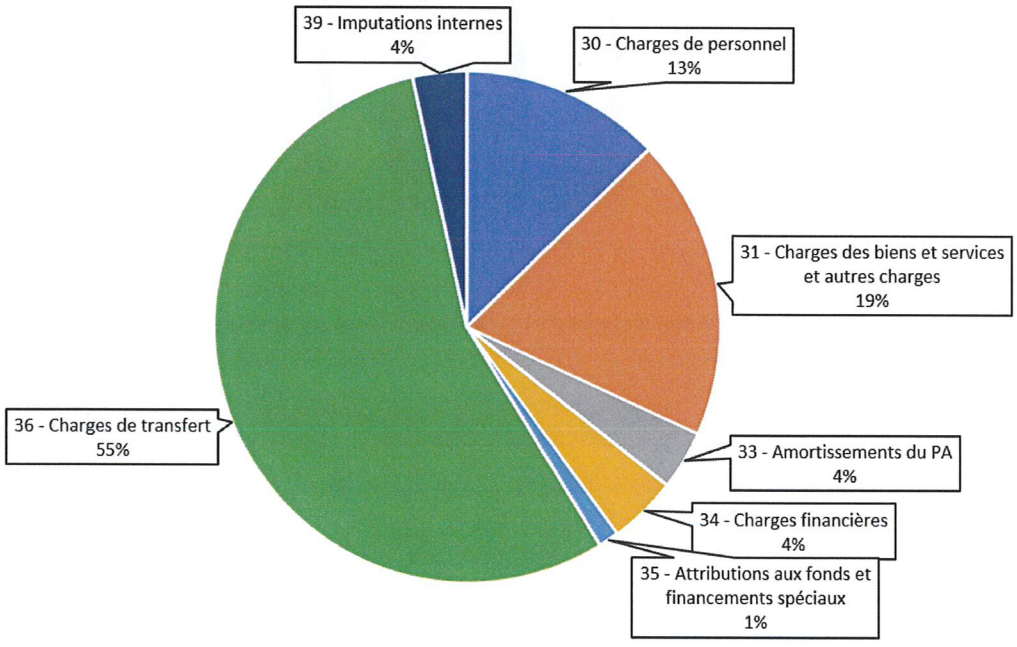


C. Analyse par groupes budgétaires

Intéressons-nous maintenant aux dépenses selon leurs différentes natures, et plus particulièrement aux principaux changements.

Groupes de charges et produits par nature (totaux aux nets)	Budget 2027	Budget 2026	Ecart en Fr.	Ecart en %	Comptes 2025	Ecart en Fr.	Ecart en %
30 - Charges de personnel	896 435.00	863 925.00	32 510.00	3.76	802 883.13	93 551.87	11.65
31 - Charges des biens et services et autres char	1 343 660.00	1 171 960.00	171 700.00	14.65	926 716.45	416 943.55	44.99
33 - Amortissements du PA	263 540.00	265 605.00	-2 065.00	-0.78	277 363.30	-13 823.30	-4.98
34 - Charges financières	306 465.00	287 600.00	18 865.00	6.56	315 788.92	-9 323.92	-2.95
35 - Attributions aux fonds et financements spécia	92 973.00	101 115.00	-8 142.00	-8.05	205 447.20	-112 474.20	-54.75
36 - Charges de transfert	3 898 830.00	3 668 870.00	229 960.00	6.27	3 236 193.00	662 637.00	20.48
37 - Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
38 - Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	957 197.49	-957 197.49	-100.00
39 - Imputations internes	243 145.00	257 550.00	-14 405.00	-5.59	238 083.29	5 061.71	2.13
Total des charges nets par nature	**7 045 048.00**	**6 616 625.00**	**428 423.00**	**6.47**	**6 959 672.78**	**85 375.22**	**1.23**
40 - Revenus fiscaux	3 466 100.00	3 481 100.00	-15 000.00	-0.43	3 346 814.41	119 285.59	3.56
41 - Patentes et concessions	61 500.00	61 500.00	0.00	0.00	66 067.72	-4 567.72	0.00
42 - Taxes et redevances	419 180.00	414 730.00	4 450.00	1.07	456 773.33	-37 593.33	-8.23
43 - Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
44 - Revenus financiers	798 205.00	785 090.00	13 115.00	1.67	813 856.24	-15 651.24	-1.92
45 - Prélèvements sur les fonds et financements	277 160.00	266 800.00	10 360.00	3.88	882 792.02	-605 632.02	-68.60
46 - Revenus de transferts	1 106 750.00	758 465.00	348 285.00	45.92	1 168 963.33	-62 213.33	-5.32
48 - Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49 - Imputations internes	243 145.00	257 550.00	-14 405.00	-5.59	238 083.29	5 061.71	2.13
Total des produits nets par nature	**6 372 040.00**	**6 025 235.00**	**346 805.00**	**5.76**	**6 973 350.34**	**-601 310.34**	**-8.62**
	-673 008.00	-591 390.00			13 677.56		

Charges par natures



Groupe 30 – Charges de personnel

300 – Autorités

Dans ce compte, nous retrouvons les vacations ainsi que les jetons de présence de nos autorités.

L'augmentation constatée sur ce poste découle directement des décisions prises au cours de l'exercice 2026 et de l'évolution du fonctionnement des autorités.

D'une part, le budget 2027 intègre les effets du préavis N° 2026.06, voté le 24 août 2026 par le Conseil communal, qui prévoit une légère revalorisation des forfaits de la Présidente et de la Secrétaire du Conseil, ainsi que l'ajustement des indemnités de la Municipalité.

D'autre part, contrairement au budget 2026 qui avait été établi sur la base d'une Municipalité composée de 4 membres pour une période de 6 mois, l'exercice 2027 budgétise l'exécutif au complet soit 5 membres.

Enfin, l'enveloppe destinée aux jetons de présence pour les commissions du Conseil a été ajustée à la hausse pour répondre à l'intensité prévisible des travaux et des préavis à venir.

301 à 309 - Personnel

Ces postes regroupent les charges salariales et autres charges du personnel communal.

Pour le budget 2027, les charges du personnel intègrent l'anticipation habituelle du renchérissement (en attente de l'indice du coût de la vie à fin octobre), ainsi qu'une revalorisation ciblée en faveur de collaborateurs dont les traitements n'avaient pas évolué depuis plusieurs années. Aucun réajustement général lié aux cahiers des charges n'est prévu cette année, ces adaptations ayant été concrétisées lors du budget 2026 (ce qui explique l'écart constaté par rapport aux comptes 2025).

Pour 2027, ce poste intègre toutefois de nouveaux éléments structurels :

- La création d'un poste dédié à la gestion des états des lieux de la salle communale (mis en œuvre fin 2026) ;
- L'engagement d'un apprenti dès le 1er août 2027 (AFP d'agent d'exploitation) ;
- L'augmentation du budget de formation continue, motivée notamment par le suivi de la formation de fontainier par un employé communal. Actuellement inscrit sur liste d'attente, ce dernier devrait pouvoir intégrer la session de cours prévue en 2027 ou 2028.

Groupe 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

310 - Matières et marchandises

Ces comptes regroupent les charges liées à l'acquisition de biens de consommation.

Tout comme lors du budget 2026, la Municipalité maintient un effort particulier pour doter les services techniques du matériel nécessaire à leurs missions. Ainsi, le budget alloué au matériel d'exploitation est revu à la hausse pour les parcs et promenades (compte 34200), la voirie (compte 61900) et les routes (compte 61500).

Enfin, le poste dédié à l'achat des compteurs d'eau (domaine de l'eau potable, compte 71000) enregistre une augmentation. Cette hausse marque le début d'un planning visant le remplacement complet du parc de compteurs de la Commune, échelonné sur une période de 4 à 5 ans. Ce renouvellement s'avère nécessaire en raison de la vétusté de certains appareils, mais également pour répondre aux nouvelles normes en vigueur, notamment en matière de protection et de confidentialité des données.

311 – Immobilisations

Ce poste regroupe les acquisitions de biens immobiliers, meubles, appareils, véhicules et matériels informatiques dont les montants sont inférieurs au seuil d'inscription à l'actif.

L'évolution s'explique par divers achats d'équipements spécialisés. Dans le domaine de l'eau potable (compte 71000), le budget intègre l'installation d'une antenne et d'un logiciel de télé-relevage automatique des compteurs, couplé à un système d'alerte des fuites et surconsommations. Pour le secteur parcs et promenades (compte 34200), l'acquisition de 5 bacs à plantes est programmée. Au niveau de la voirie (compte 61900), les dépenses portent sur l'achat d'une pompe indépendante ainsi que l'augmentation du montant dédiée aux vêtements de travail et EPI[7], pour 3 collaborateurs au lieu de 2. Enfin, concernant l'église, la Commune participera à hauteur de CHF 4'000.00 à l'acquisition future d'un nouvel orgue, en partenariat avec la l'Association du Chœur de l'église, l'instrument actuel arrivant en fin de vie. Le versement de cette contribution interviendra uniquement lors de l'achat effectif de l'équipement, prévu en 2027 ou 2028.

312 – Alimentations et élimination de biens fonds, PA

Sont regroupés ici les frais et taxes relatifs à l'élimination des ordures, ainsi que les coûts de consommation de matériel de chauffage, d'énergie, d'eau, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et d'autres sources énergétiques.

Le budget tient compte d'un changement d'imputation comptable pour l'électricité de la bibliothèque (compte 32109), dont le compte couvre désormais la totalité de la facture du bâtiment au lieu d'être partiellement réparti avec le compte des anciens vestiaires de football (compte 34109).

Par ailleurs, le montant destiné au carburant des véhicules communaux a été augmenté pour faire face aux incertitudes et à la hausse des coûts liées à la situation géopolitique globale.

313 – Prestations de services et honoraires

On y trouve les frais d'honoraires ainsi que les prestations de services externes qui ne sont pas assurés par le personnel communal. Ce poste inclut également les frais de port, ainsi que les cotisations en tant que membres actifs à diverses associations et les assurances. Enfin, il comprend les frais alimentaires liés aux réceptions officielles et aux manifestations communales.

S'agissant des prestations de tiers, le budget 2027 intègre la modernisation du site internet communal (compte 02200), ainsi qu'une participation nouvelle à la campagne environnementale et de santé pour une génération sans tabac « stop2drop » (compte 43100). Dans le secteur de l'eau potable (compte 71000), ce poste prend en charge les frais nécessaires au remplacement des compteurs.

Pour le compte de la déchetterie (compte 73000), l'augmentation des coûts d'évacuation et de transport des déchets, consécutive à la hausse du prix du carburant, a été prise en considération.

Concernant le compte routier (compte 61500), nous constatons une hausse en raison des travaux de révision de la mensuration cadastrale planifiés entre 2027 et 2030.

Enfin, au niveau de la Police des constructions (compte 79001), le budget d'honoraires est renforcé pour faire face à la complexification constante des dossiers administratifs et à la nécessité de solliciter des expertises juridiques ciblées.

314 – Gros entretien et entretien courant

Ces comptes regroupent tous les travaux d'entretien des biens-fonds du patrimoine administratif.

Les crédits inscrits au poste 314 couvrent un programme d'entretien ciblé sur l'ensemble du patrimoine administratif communal. S'agissant du bâtiment de la salle JVG (compte 02909), des travaux sont prévus pour réaménager les extérieurs de la salle communale et compléter l'éclairage de la scène. Les cibleries du stand de tir 300 m (compte 16100) feront également

[7] Équipement de Protection Individuelle

l'objet d'une rénovation, tandis qu'une réfection partielle du refuge (compte 34209) sera menée en partenariat avec la Fondation vaudoise de probation.

Du côté des sports et loisirs, l'enveloppe comprend l'entretien du matériel du terrain de sport (compte 34100) ainsi que la réalisation d'une rampe d'accès PMR[8] et de l'éclairage de 4 terrains de pétanque (compte 34107). Pour les espaces publics (compte 34200), des travaux de rénovation sont programmés sur les fontaines de la Vignette et le parking JVG, avec la mise en place d'un système de circuit fermé écologique pour économiser l'eau de nos fontaines.

Enfin, le domaine des routes (compte 61500) intègre les travaux de réparation du pont sur la Molombe à la suite des intempéries de novembre 2025, ainsi que divers travaux d'entretien (chanfreins, tacons routiers, remplacement de lampadaires). En sylviculture (compte 82000), un crédit est alloué à la réfection des berges à Praz Goumaz.

315 – Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles

Ce poste inclut l'entretien du mobilier, des appareils de bureau, des photocopieuses et imprimantes, ainsi que des ordinateurs. Il comprend également l'entretien des appareils et véhicules de toute nature, ainsi que de l'outillage utilisé par la Commune.

En comparaison avec le budget 2026, le poste 315 s'inscrit en baisse en raison de l'achèvement, au cours de l'exercice 2026, de travaux sur le réseau d'eau potable (compte 71000) qui ne nécessitent plus d'engagements pour 2027. Cependant, une provision technique a été intégrée pour la révision périodique de nos installations.

En revanche, par rapport aux comptes 2025, on observe un écart à la hausse consécutif à une réorganisation comptable : la création de deux nouveaux comptes sous les fonctions « Collège – compte 21700 » et « Parcs et promenades – compte 34200 », dont les charges étaient jusqu'ici regroupées sous le poste 314.

316 – Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation

Ce poste regroupe toutes les charges liées aux loyers, contrats de leasing, baux à ferme, ainsi que les taxes d'utilisation concernant les biens et immobilisations corporelles ou incorporelles utilisés à des fins administratives.

Une baisse est à noter tant par rapport aux comptes 2025 qu'au budget 2026. Cette diminution s'explique par la rupture du contrat de location relatif au bancomat situé à la Maison de commune (compte 02209).

317 – Remboursement de frais

Sont inclus dans ce poste les remboursements de frais et dédommagements, sur présentation d'un justificatif, versés aux autorités, membres des commissions, personnel et usagers.

Ce compte demeure stable par rapport au budget 2026. L'écart constaté avec les comptes 2025 s'explique par la nature même de ces dépenses, qui sont budgétisées sur la base d'enveloppes prévisionnelles mais remboursées uniquement sur la foi de frais effectifs dûment justifiés. Sans justification de dépenses réelles au cours de l'exercice, aucun remboursement n'est effectué.

318 – Pertes sur créances effectives

Il s'agit des amortissements de créances irrécouvrables.

Les montants budgétisés sous ce poste demeurent stables par rapport aux exercices précédents. À ce jour, aucune créance significative ne présente de risque particulier d'insolvabilité ni de signe d'alerte spécifique. Tout comme pour le poste 317, l'écart constaté par rapport aux comptes 2025 s'explique par la nature prévisionnelle de cette enveloppe, qui n'est effectivement comptabilisée en charges qu'en cas d'irrécouvrabilité avéré ou d'admission d'un acte de défaut de biens.

[8] Personnes à Mobilité Réduite

319 – Diverses charges d'exploitation

Sont incluses ici toutes les charges non mentionnées dans les postes précédents.

Par ailleurs, une légère augmentation a été effectuée concernant la sortie, les apéros et le repas du Conseil communal.

Groupe 33 – Amortissements du patrimoine administratif

Dans ce groupe, nous trouvons les amortissements obligatoires du patrimoine administratif.

Ci-dessous le tableau de l'ensemble des amortissements prévus pour 2026.

Préavis	Libellés	Fonctions	Montants
2005	Conduite d'eau "En Frossar-Rionzy" (fin 2032)	71000	5 250.00
2005	Système vacuflow Graveys (fin 2028)	72000	7 045.00
2006	Aménag. de mesures de modération de la circulation portes est et sud (fin 2031)	61500	32 175.00
07/2008	Séparatif EU+EC fin de la rte En Praudi et conduite d'eau (fin 2032)	72000	17 830.00
08/2008-2014.01	Séparatif EU+EC de la rue du Petit-Penthalaz et conduite d'eau (fin 2041)	72000	18 151.00
02/2009	Capital action de l'AIEE (fin 2040)	72000	7 695.00
07/2010	Raccord. des EU de la commune à la STEP intercom. de l'AIEE Penthaz (fin 2044)	72000	18 846.00
2018.02	Travaux de séparation en Praudi - 2e phase, 1er étape (fin 2046)	72000	14 989.00
2021.11	Ch. du Pressoir, rempl. de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux claires (2023-2052)	72000	11 419.00
2021.11	Ch. du Pressoir, rempl. de la conduite d'eau potable et du collecteur des eaux claires (2023-2052)	71000	2 430.00
2021.12	Construction nouvelles infrastructures sportives et les aménag. autour du terrain de football (2025-2054)	34100	84 700.00
2022.01	Réaménagement du cimetière (2023-2031)	77100	10 400.00
2023.03	Impasse ch. du Pontet et continuité piétonne au carrefour "Petit-Penthalaz" et "Cossonay-Gare" (2025-2044)	61500	5 205.00
2023.07	Remplacement du système de chauffage de la salle Jean Villard-Gilles (2025-2034)	02909	16 135.00
2024.01	Panneaux photovoltaïques infrastructures sportives (2025-2054)	34107	2 945.00
2024.02	aménagement réseau routier et zone 30km/h (2025-2054)	61500	3 790.00
2026.02	Collège - Rénovation de la court et toit plat (2027-2056)	21700	4 535.00
Total des amortissements des investissements			**263 540.00**

Groupe 34 – Charges financières

340 – Charges d'intérêts

Sont inclus les intérêts de la dette et passifs en tout genre pour l'utilisation de fonds empruntés.

Afin de financer les différents investissements réalisés ces dernières années, la Commune a contracté divers emprunts. Compte tenu de la conjoncture économique et des taux d'intérêt en vigueur, ce compte enregistre une hausse pour l'exercice 2027. La Municipalité maintient toutefois une gestion prudente de sa dette : lors de chaque échéance ou renouvellement d'emprunt, la possibilité d'effectuer un remboursement partiel ou total est systématiquement analysée en fonction de la trésorerie disponible.

342 – Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs

Ce compte comprend les commissions et émoluments liés à l'émission de bons de caisse et aux emprunts, ainsi que les frais liés au CCP et les frais bancaires.

Les charges inscrites à ce poste couvrent les commissions et frais administratifs prélevés lors des renouvellements d'emprunts, ainsi que les frais de gestion associés aux différents comptes bancaires et postaux de la Commune. Elle intègre également les commissions liées au déploiement et à l'utilisation des solutions de paiement électronique, notamment TWINT, pour les paiements au guichet.

343 – Charges pour biens-fonds PF

Ce poste regroupe les travaux d'entretien (y compris contrats d'entretien), frais d'exploitation, frais pour électricité, le chauffage, etc. pour des biens-fonds du patrimoine financier.

Les frais d'entretien de nos bâtiments du patrimoine financier enregistrent une hausse, faisant suite aux échanges avec la gérance afin d'assurer la sécurité des installations. Néanmoins, en

tenant compte de l'ensemble des postes de cette nature, le compte global reste stable par rapport au budget 2026, voire affiche une légère baisse par rapport aux comptes 2025.

Groupe 35 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Ce groupe inclut toutes les attributions aux fonds de réserve des comptes affectés (7100, 7200, 7300 et 870), ainsi que les fonds soumis à un règlement spécifique.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des attributions prévues pour le budget 2027.

01100.3511.00	Sortie annuelle, repas et apéro du Conseil communal - Alimenté par les jetons de préser	7 650.00
77900.3511.00	Ecobonus habitants - Alimenté par la taxe usage du sol (Romande energie)	47 500.00
77900.3511.01	Ecobonus communal - Alimenté par la taxe usage du sol versé (Romande energie)	7 500.00
96301.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, JVG 4 - 30% résultat net	-
96302.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, JVG 2 - 30% résultat net	558.00
96303.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, Cottet 5 - 30% résultat net	7 926.00
96304.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, JVG 1 - 30% résultat net	10 929.00
96305.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, JVG 6 - 30% résultat net	10 610.00
96306.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, Cottet 1 - 30% résultat net	-
96308.3511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, Hangar agricole - 30% résultat net	300.00
Total		***92 973.00***

Groupe 36 – Charges de transfert

Comptes 360 à 362

Ces comptes comprennent les participations à la péréquation et à la cohésion sociale, ainsi que l'ensemble des associations intercommunales et des groupements scolaires.

Il convient de rappeler que la Commune ne dispose que d'une très faible, voire d'aucune marge de manœuvre sur ces montants qui lui sont légalement ou statutairement imposés.

L'ensemble des variations de ces charges entre les comptes 2025 et les budgets 2026 et 2027 est présenté en détail dans le tableau explicatif (pages 4 à 6 du présent préavis).

363 – Subventions à des collectivités et à des tiers

Il s'agit de l'ensemble des subventions et aides accordées par la Commune.

Dans la continuité des années précédentes, nous poursuivons notre politique de soutien à des associations et fondations régionales, telles que les Cartons du cœur, Erminea, le Passeport vacances, etc.

La Municipalité poursuit son soutien aux acteurs locaux en accordant une subvention annuelle de CHF 5'000.00 à la Société de Jeunesse ainsi qu'à l'association « Daillens, c'est nous ! », en contrepartie de leur engagement dans l'organisation de divers événements communaux. Pour l'exercice 2027, une enveloppe complémentaire d'un montant de CHF 6'000.00 est allouée à l'association « Daillens, c'est nous ! » afin de soutenir l'organisation de la fête au village. Cette manifestation a lieu tous les deux ans dans notre commune.

D'autres sociétés locales continueront également à bénéficier d'un appui financier, notamment le FC Venoge (CHF 4'000.00 + les frais de marquage et conciergerie du terrain) ainsi que l'école de musique (CHF 2'000.00) et la Fanfare (CHF 7'000.00), afin de soutenir leurs activités au sein de la Commune.

Concernant la saison culturelle, la subvention communale est portée de CHF 5'000.00 à CHF 8'000.00 pour l'exercice 2027. Ce réajustement s'explique par la volonté marquée de la Municipalité de voir des événements culturels organisés dans la Commune.

Nous maintenons aussi les subventions à hauteur de CHF 50.00 par enfant pour les clubs sportifs ou les sociétés externes à Daillens dans lesquelles nos jeunes du village sont inscrits.

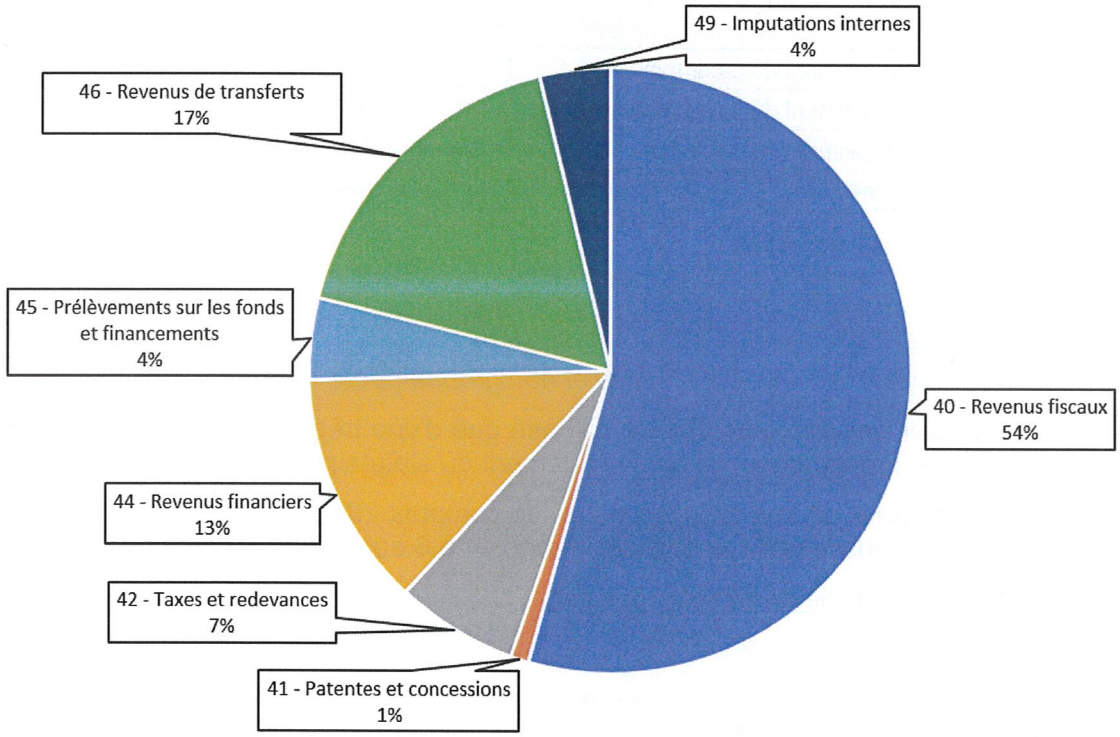
Enfin, le subventionnement des frais dentaires des seniors est également poursuivi.

Groupe 39 – Imputations internes

Les imputations internes permettent d'assurer une ventilation des charges entre les différents services de la Commune. Conformément aux principes comptables, les natures 39 (charges) et 49 (revenus) s'équilibrent parfaitement à la clôture de l'exercice. Bien que ces montants soient calculés sur une base prévisionnelle au budget 2027, ils sont ajustés aux coûts effectifs lors du bouclement des comptes.

Pour l'exercice 2027, ces opérations internes concernent principalement l'imputation des intérêts d'emprunts liés aux investissements (service des eaux, épuration et bâtiments du patrimoine financier de la Commune), ainsi que la clé de répartition des charges informatiques et des frais d'exploitation de la Maison de Commune entre les services usagers (Administration générale, Bourse communale et Contrôle des habitants).

Recettes par natures



Groupe 40 – Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sont enregistrés selon les principes de l'échéance, c'est-à-dire qu'ils sont comptabilisés au moment de la facturation des impôts.

<u>400 – Impôts directs, personnes physiques</u>

On y regroupe les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Les rentrées fiscales provenant des personnes physiques reste identique au budget 2026, en raison de l'évolution récente des décomptes et bouclements intermédiaires transmis par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

De manière générale, il reste complexe d'évaluer avec précision l'impact réel des recettes fiscales avant la taxation définitive et l'arrivée effective des nouveaux contribuables.

<u>401 – Impôts directs, personnes morales</u>

Ce compte comprend les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales.

Tout comme pour le compte des impôts directs des personnes physiques, les lignes budgétaires inscrits à ce poste sont reconduites à l'identique par rapport au budget 2026. L'évolution des

récents décomptes et bouclements intermédiaires transmis par l'Administration cantonale des impôts (ACI) ne laisse pas présager de hausse pour l'exercice 2027.

Là encore, il demeure complexe d'évaluer ces recettes avec précision, car leur perception dépend des résultats comptables des personnes morales, encore inconnus au moment de l'établissement de notre budget. Une approche prudente a donc été privilégiée.

402 – Autres impôts directs

Il s'agit des impôts fonciers, des droits de mutation ainsi que des impôts sur les successions et donations.

L'impôt sur les droits de mutation est perçu lors du transfert de propriété d'un immeuble, d'une part d'immeuble ou d'une copropriété.

Par mesure de prudence, une diminution a été budgétée au niveau des droits de mutation. Pour rappel, l'impôt sur les droits de mutation est une taxe perçue lors du transfert de propriété d'un bien immobilier (vente, échange, etc.). Étant directement lié au volume et à la valeur des transactions immobilières réalisées sur le territoire communal au cours de l'année, ce revenu demeure par nature fluctuant et difficile à anticiper.

L'impôt sur les successions et donations est, quant à lui, maintenu au même niveau qu'au budget 2026. Là aussi, il s'agit de revenus particulièrement volatils d'une année à l'autre, ce qui rend leur estimation complexe lors de l'établissement du budget.

L'évaluation de ces deux impôts s'appuie sur l'évolution récente des décomptes et des bouclements intermédiaires transmis par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

403 – Impôts sur la propriété et sur les charges

Ce compte regroupe les impôts sur les divertissements, tels que tombolas, lotos ou billets d'entrée pour des spectacles, ainsi que les impôts perçus auprès des propriétaires de chiens.

Les prévisions pour ce compte restent stables par rapport au budget précédent et ne relèvent d'aucun commentaire particulier.

Groupe 41 – Patentes et concessions

412 – Concessions

Ce poste regroupe les revenus provenant de la vente d'eau ainsi que des patentes pour la vente de boissons alcoolisées et de tabac.

Les recettes liées à la vente d'eau ont été ajustées en s'alignant sur la moyenne des comptes des derniers exercices. Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un compte de causalité (service financé par taxe affectée), devant respecter le principe de couverture des coûts.

La Municipalité tient toutefois à rendre le Conseil attentif au fait que ce tarif devra très probablement être réévalué à la hausse dans les années à venir, afin d'absorber le financement des importants travaux de rénovation et de modernisation prévus sur nos installations et réseaux d'eau potable. Pour l'exercice 2027, le tarif reste néanmoins stabilisé à CHF 1.00/m³ hors taxe.

Groupe 42 – Taxes et redevances

421 – Emoluments pour actes administratifs

Ces produits résultent des émoluments administratifs facturés par notre service administratif ou notre service du Contrôle des habitants, ainsi que des émoluments liés aux permis de construire ou à d'autres autorisations en rapport avec la Police des constructions.

Aucune remarque particulière : ce compte demeure stable et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

424 – Taxes d'utilisation et prestations de service

Ce poste regroupe les revenus issus de l'utilisation d'équipements, d'appareils et de biens publics, ainsi que les taxes de base liées aux prestations de services.

Les prévisions des recettes pour la taxe de déchetterie ont été ajustées en s'alignant sur le résultat des comptes 2025. S'agissant d'un compte de causalité (taxe affectée devant respecter le principe de couverture des coûts), les recettes doivent compenser l'ensemble des charges du service. Pour 2027, la taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets reste inchangée à CHF 100.00 par personne (hors taxes).

La taxe annuelle pour l'entretien et l'exploitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires demeure stable. Pour rappel, ce tarif avait été réévalué au 1er janvier 2024, passant de CHF 1.80/m³ à CHF 2.50/m³ (hors taxes). Ce montant est maintenu pour l'exercice 2027. À l'instar du service des déchets, il s'agit d'un compte affecté soumis à l'obligation d'équilibre financier.

La taxe d'utilisation du sol versée par Romande Energie a enregistré de légères baisses annuelles ces dernières années, en raison principalement du développement des installations photovoltaïques sur le territoire communal. Toutefois, au vu des décomptes transmis en 2026, les prévisions budgétaires pour 2027 sont maintenues à l'identique. Pour rappel, le produit de cette taxe alimente un fonds de réserve (Fonds communal Ecobonus), destiné à financer les subventions communales accordées à la population en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la biodiversité et de la transition écologique.

425 – Ventes

Ce poste inclut les ventes de marchandises et de biens meubles de toute nature. Il comprend également la cession de biens meubles, véhicules ou appareils d'occasion.

Les recettes issues de la vente de bois enregistrent une légère hausse par rapport au budget 2026. Cette progression s'explique par la disponibilité du stock : en 2026, en raison d'un séchage insuffisant, seule une quantité limitée de bois est commercialisée. Pour l'exercice 2027, un volume plus important sera parvenu à maturité de séchage et pourra être mis en vente.

426 – Remboursements de tiers et prestations de services

Ce poste concerne les remboursements effectués par des tiers, suite à un dommage ou à des répartitions de charges.

Le compte 01100.4260.00 affichait un solde nul au budget 2026, alors qu'un montant y est inscrit pour le budget 2027, s'inscrivant dans la continuité du résultat des comptes 2025. Cette réinscription découle d'un ajustement des modalités d'imputation comptable des jetons de présence du Conseil communal. En effet, la comptabilisation a été adaptée lors du bouclement 2025 afin de se conformer strictement aux exigences relatives au versement de ces jetons au fonds affecté aux repas et sorties du Conseil.

427 – Amendes

Il s'agit des amendes administratives découlant d'ordonnances pénales municipales, ainsi que les amendes de stationnement ou autres infractions routières constatées par notre Agent de Sécurité Publique (ASP).

Les prévisions pour ce compte restent stables par rapport au budget précédent et ne relèvent d'aucun commentaire particulier.

Groupe 44 – Revenus financiers

440 – Revenus des intérêts

Ces produits proviennent des intérêts des créances et comptes courants.

Pas de remarque particulière à faire concernant le budget 2027.

442 – Revenus de participations PF

Il s'agit des dividendes de nos titres.

Tout comme le compte 440, nous n'avons pas de remarque particulière, ce compte reste stable d'année en année.

443 – Produits des immeubles, PF

Ce compte inclut les loyers perçus pour les bâtiments et terrains appartenant au patrimoine financier de la Commune.

Les recettes liées à la location des terrains présentent une hausse au budget 2027. Cette augmentation s'explique par l'indexation du montant des loyers et fermages sur l'évolution de l'indice du coût de la vie (IPC). Toutefois, ces recettes restent stables lorsqu'on les compare au résultat des comptes 2025.

447 – Produits des immeubles PA

Ce compte regroupe les loyers et autres revenus perçus sur les biens appartenant au patrimoine administratif de la Commune.

Un montant est à nouveau budgétisé en 2027 au titre des recettes issues de la vente d'électricité produite par l'installation photovoltaïque de la Grande Salle. Bien que ce poste n'ait pas été inscrit au budget 2026, cette recette s'inscrit dans la continuité du résultat constaté aux comptes 2025.

Groupe 45 – Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux

Ce groupe inclut tous les prélèvements aux fonds de réserve des comptes affectés (7100, 7200, 7300 et 870), ainsi que les fonds soumis à un règlement spécifique.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des prélèvements prévus pour le budget 2027. Nous tenons à préciser que ces derniers sont basés sur les chiffres budgétés. Des ajustements pourraient survenir lors de la clôture des comptes.

71000.4510.00	Approvisionnement en eau - Comptes affectés	170 465.00
72000.4510.00	Traitements des eaux usées - Comptes affectés	20 380.00
73000.4510.00	Gestion des déchets - Comptes affectés	19 350.00
01100.4511.00	Pour sortie annuel, repas et apéro du Conseil communal	7 650.00
77900.4511.00	Prélèvement au fond Ecobonus pour divers actions liés à l'environnement - habitants	47 500.00
77900.4511.01	Prélèvement au fond Ecobonus pour divers actions liés à l'environnement - commun	7 500.00
96301.4511.00	Fonds pour bâtiment du patrimoine financier, JVG 4	315.00
96306.4511.00	Cottet 1 - Prélèvement pour subvention selon convention aux Scouts	4 000.00
Total		***277 160.00***

Groupe 46 – Revenus de transfert

Comptes 460 à 462

Tout comme pour le groupe 36, nous y trouvons les participations à la péréquation et à la cohésion sociale, mais aussi toutes les associations intercommunales.

L'ensemble des variations de ces revenus entre les comptes 2025 et les budgets 2026 et 2027 est présenté en détail dans le tableau explicatif (pages 4 à 6 du présent préavis).

463 – Subvention de collectivités et de tiers

Ce compte inclut tous les montants versés par des tiers pour couvrir une partie des frais supportés par la Commune.

Pour l'exercice 2027, la Commune bénéficiera de l'octroi d'une subvention unique de l'ECA. Cette aide financière couvrira 80 % de la dépense liée à l'acquisition d'une armoire de sécurité anti-feu dédiée au stockage des batteries électriques.

D'autres subventions seront demandées chaque fois que l'occasion se présentera.

Groupe 49 – Imputations internes

Les imputations internes peuvent être effectuées entre les différents services de la Commune. Au terme de la période comptable, les comptes par natures 39 « Imputations internes » et 49 « Imputations internes » doivent correspondre. Tout comme les attributions aux fonds de réserve, ces montants sont basés sur les chiffres budgétés. Des ajustements pourraient survenir lors de la clôture des comptes.

Nous effectuons des écritures internes pour le calcul des intérêts à la suite des différents emprunts liés aux investissement relatifs au service des eaux, à l'épuration et nos différents bâtiments du patrimoine financier de la Commune, mais aussi pour répartir les charges informatiques et celles du bâtiment de la Maison de Commune dans les différents services (Administration, Bourse et Contrôle des habitants).

D. Budget des investissements

Avec MCH2, les communes sont tenues de préparer un budget d'investissements. Ce budget intègre les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année à venir, regroupant à la fois les projets dont les crédits ont déjà été octroyés par le passé et ceux pour lesquels un préavis sera soumis ultérieurement au Conseil communal. Conformément aux normes comptables, les flux prévisionnels par nature y sont présentés selon la classification fonctionnelle.

Le présent budget d'investissements 2027 découle directement du plan des investissements pour la législature, présenté au Conseil communal lors de sa séance d'octobre.

Il convient de rappeler que le budget des investissements n'est pas soumis au vote d'octroi de crédit du Conseil. Dès lors, il ne constitue pas une autorisation de dépense en soi, son rôle étant purement informatif et prospectif en tant qu'élément de la planification financière de la Commune.

Les principaux postes inscrits au budget des investissements 2027 se détaillent comme suit :

Rénovation de la Salle villageoise (Compte 02909) - Solde du crédit

- **Montant :** CHF 100'000.00
- **Objet :** Inscription du solde des dépenses relatives au préavis 2025.12 pour la finalisation des travaux de la salle villageoise.

Sports (Compte 34100) - Infrastructures sportives complémentaires (Secteur Terrain de football)

- **Montant :** CHF 100'000.00
- **Objet :** Développement d'équipements sportifs supplémentaires à proximité du terrain de football, concrétisant les demandes exprimées lors des travaux de construction et de rénovation de la buvette et des installations sportives.

Réseau routier (Compte 61500)

- **Montant :** CHF 215'000.00
- **Objet :** Montant budgétisé dans l'attente de la soumission d'un préavis au Conseil communal courant 2027, prévoyant :
  - La réfection d'un tronçon du chemin de l'Arbalète – lieu-dit En Riez (Pra Riez) DP1039 hauteur des parcelles 133 et 136 – CHF 65'000.00 ;
  - Le renforcement de la rue du Bourquin – CHF 150'000.00.

Voirie (Compte 61900)

- **Montant :** CHF 90'000.00
- **Objet :** Enveloppe destinée à l'adaptation de notre parc de véhicules et de machines, en vue d'optimiser l'équipement du service.

Approvisionnement en eau (Compte 71000)

- **Montant :** CHF 700'000.00
- **Objet :** Crédit indicatif pour divers investissements, comprenant notamment :
  - L'installation d'un système d'ultrafiltration au réservoir de Montjoux – CHF 400'000.00 ;
  - Divers travaux de mise aux normes de la station de pompage – CHF 200'000.00 ;
  - L'aménagement de la conduite d'eau reliant la Commune de Bournens à notre réserve de Montjoux – CHF 100'000.00.

Cimetière communal (Compte 77100)

- **Montant :** CHF 60'000.00
- **Objet :** Inscription budgétaire destinée aux travaux de réaménagement et d'assainissement (désaffectation) au sein du cimetière communal.

Vous trouverez en annexe le plan des investissements pour la législature 2026-2031 ; tous les montants mentionnés ci-dessus y figurent.

A noter que nous ne mentionnons pas les investissements du patrimoines financiers, car ces investissements sont comptabilisés au bilan et non par des comptes d'investissements (500 et 600).

E. Conclusion

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts. Le résultat du présent budget est jugé inquiétant mais acceptable.

Aussi sommes-nous en mesure de vous proposer le budget suivant pour l'année 2027 :

Charges totales		7 045 048.00
Revenus totaux		6 372 040.00
Excédent de charges		**-673 008.00**
Rubrique 33 - Amortissements PA	+	263 540.00
Rubrique 35 - Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	92 973.00
Rubrique 38 - Charges extraordinaires	+	0.00
Rubrique 39 - Imputations internes	+	243 145.00
Rubrique 45 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	277 160.00
Rubrique 48 - Revenus extraordinaires	-	0.00
Rubrique 49 - Imputations internes	-	243 145.00
Marge d'autofinancement		**-593 655.00**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Daillens

Vu le préavis No 2026.10 CC, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2027 par **CHF 6'372'040.00** aux recettes et de **CHF 7'045'048.00** aux dépenses, soit avec un excédent de charges de **CHF 673'008.00**.

Adopté par la Municipalité en séance du 26 octobre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire-adjointe

Frédéric Burnand Mélika Richard

Délégué municipal: M. Frédéric Burnand, Syndic

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 7 décembre 2026

Élaboré et rédigé par : Cindy Martignier, Boursière

Annexes :

1. Budget 2027
2. Budget d'investissements 2027 + Plan des investissements pour la législature 2026-2031
3. Tableaux des réserves